



Municipalité

Au Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le 10 octobre 2022

Préavis municipal n° 16/2022
RÉPONSE AU POSTULAT
« POUR UN TRAFIC APAISÉ À LA VALLÉE »

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

Le postulat intitulé « Pour un trafic apaisé à la Vallée », daté du 5 novembre 2021, déposé par les Conseillères communales Solenne Rochat et Mathilde Guhl, a été pris en compte lors de la séance du Conseil communal du 7 décembre 2021, en donnant une année à la Municipalité pour y répondre. A noter que ce même postulat a été déposé dans les deux autres Communes de la Vallée de Joux et fait suite à une pétition lancée par le Collectif pour un Trafic Apaisé qui a récolté plus de 800 signatures.

DEMANDE DES POSTULANTES

Dans leur postulat, les Conseillères communales Solenne Rochat et Mathilde Guhl demandent aux autorités des trois communes de la Vallée de Joux de s'engager activement et durablement dans la lutte contre les nuisances sonores de la circulation routière. La récolte des signatures aurait été l'occasion de relever plusieurs demandes venant de la population, telles que la modération du trafic dans les centres des villages, la sensibilisation auprès des conducteurs irrespectueux et la collaboration avec la police pour des contrôles plus efficaces, ainsi que différentes mesures pour favoriser le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et la mobilité douce.

Ce postulat demande que la Municipalité :

- crée un groupe de travail comprenant des représentants des trois Municipalités, des Conseils communaux et du Collectif pour un Trafic Apaisé, dont l'objectif sera de trouver des solutions adaptées au contexte local pour lutter contre les nuisances sonores du trafic ;
- prenne des mesures concrètes, en collaboration avec la Police cantonale, pour que les règles en vigueur soient mieux respectées, en particulier en ce qui concerne les véhicules excessivement bruyants ;
- poursuive et intensifie ses efforts pour proposer des solutions alternatives au trafic individuel, afin de réduire le nombre de véhicules sur nos routes, notamment celui des frontaliers.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Conformément à la demande des postulantes, un groupe de travail appelé « Sécurité et nuisances routières » (GT-SNR) a été créé, en date du 21 septembre 2022. Il est composé de :

- M. Olivier BAUDAT, Syndic de la Commune du Chenit ;
- M. Patrick BERKTOLD, Vice-Syndic de la Commune de l'Abbaye ;
- M. Gabriel BERCIU, Municipal à la Commune du Lieu ;
- M. Jan Matti KELLER, membre du Conseil communal du Chenit ;
- Mme Solenne ROCHAT, membre du Conseil communal de L'Abbaye ;
- M. Pierre BOURQUI, membre du Conseil communal du Lieu ;
- M. Nicolas GUIGNARD, membre du Collectif pour un Trafic Apaisé.

Lors de cette première séance, et afin d'assurer la bonne collaboration avec les forces de l'ordre et la faisabilité des actions et de son fonctionnement, les membres de ce groupe de travail se sont adjoint les services des personnes suivantes :

- M. Alec BRECHON, Gendarmerie vaudoise, Chef du poste du Sentier ;
- M. Artur LESPAGNOL, Responsable du BT de la Commune du Chenit ;
- M. Philippe RUPP, Secrétaire municipal de la Commune du Chenit.

Il a également été décidé que des experts ou représentants des différents sujets pourront être intégrés à des séances de travail sur des problématiques spécifiques.

La prochaine séance du GT-SNR, placée sous la présidence de M. Olivier BAUDAT, aura lieu le 29 novembre 2022. Le GT-SNR sera en activité aussi longtemps que la situation l'exigera.

MESURES CONCRÈTES EN COLLABORATION AVEC LA POLICE CANTONALE

Ce point concernait, en priorité, les nuisances dans le Col du Mollendruz, en particulier les rodéos de motos.

Une lettre conjointe des trois communes de la Vallée de Joux et de la commune de Mont-la-Ville a été adressée à la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux. S'en est suivie une rencontre et, d'un commun accord, les éléments suivants ont été réalisés :

- Marquage spécifique dans le col, avec comptage avant et après sa mise en place pour en déterminer l'impact ;
- Augmentation du contrôle sur le bruit (ces contrôles ont d'ailleurs été intensifiés dans le canton de manière générale) ;

- Installation d'un radar de prévention.

Pour le moment, les mesures suivantes n'ont pas été retenues, mais pourraient l'être à l'avenir selon le résultat de ce qui a été fait jusqu'à présent :

- Marquage d'une ligne blanche en continu ;
- Fermeture des parkings pour éviter l'agglutinement des motards.

D'une manière générale à la Vallée de Joux, les contrôles de vitesse démontrent que notre région est toujours en-dessous de la moyenne cantonale. De ce fait, globalement, les limitations de vitesse et de bruit sont respectées. Il faut savoir également qu'à la suite d'un changement de cadre légal, la Gendarmerie peut désormais, saisir et détruire directement tout matériel ne respectant pas les normes en matière de nuisances sonores. Ce nouveau mode de faire semble porter ses fruits.

Ces actions démontrent que les Municipalités ont pris des mesures concrètes en collaboration avec la Police cantonale, afin de diminuer les nuisances induites par des véhicules bruyants.

POURSUIVRE ET INTENSIFIER LES EFFORTS POUR DIMINUER LE TRAFIC INDIVIDUEL

Une étude de mobilité a été effectuée ; celle-ci est disponible en téléchargement sur les sites internet des communes concernées. Elle traite des aspects de mobilité individuelle motorisée, dont les pendulaires, et prend en compte les propositions de mesures pour les entreprises. Elle a été présentée à ces dernières pour discussion quant aux possibilités de mise en action, et a démontré que plusieurs entreprises sont très avancées sur le sujet. Une synthèse est en cours et s'en suivra une réunion de mise en commun des actions et des relations. Un groupe de travail inter-entreprises a également été mis en place, pour mutualiser les efforts déjà entrepris.

Un renforcement de la cadence des trains sur la Vallée de Joux a été demandé, par les trois communes de la Vallée de Joux, à la DGMR, l'objectif étant de pouvoir passer à la cadence à la demi-heure. Il nous a été répondu que notre demande serait traitée cette année encore et qu'une réponse nous serait rendue par l'Etat de Vaud dans le courant du printemps/été 2023.

Courant septembre dernier, Une étude régionale de planification des parkings P+R et B+R a été lancée et permettra la mise en place d'une stratégie globale ; toutefois, le financement de ces mesures devra être abordé.

D'expérience dans certaines communes, il a été remarqué que l'abaissement de l'éclairage public est également un facteur de diminution de la vitesse des véhicules, de pratiquement de moitié dans ces quartiers. Cet effet collatéral des actions en lien avec la potentielle pénurie d'énergie n'était pas attendu et démontre que l'environnement à un impact fort sur les comportements. Ce genre d'expériences sera suivi de près par le GT-SNR.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal de L'Abbaye

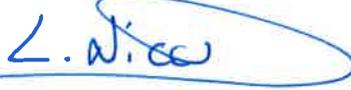
- ♦ Vu le préavis 16/2022 du 10 octobre 2022,
- ♦ Oûi le rapport de la commission d'étude,
- ♦ Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- 1) **d'approuver** la réponse de la Municipalité au postulat de Mmes Solenne Rochat et Mathilde Guhl « Pour un trafic apaisé à la Vallée ».

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité, dans sa séance du 17 octobre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic		La Secrétaire
		
Christophe Bifrare		Laetitia Nicod

Municipalité : Christophe Bifrare, Patrick Berktold, Claude Piazzini, Luc Berney, Carole Harlé

Délégué municipal : Patrick Berktold

Membres de la Commission chargée de l'étude du préavis 16/2022 :

Rapporteur : Quentin Bonny

Membres : Solenne Rochat
Roméo Cabras
Thoma Cotting
Roger Dayagbo

Suppléants : Enola Nussbaumer
Jean-Noël Bifrare